

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX PRESIDENT, VICE-PRESIDENTS, CONSEILLERS METROPOLITAINS \*

Fonction	Nombre	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	1	114,30 %
Vice-président	18	61,10 %
Vice-président avec cumul de mandat régional ou départemental	2	53,80 %
Conseiller métropolitain attributaire d'une délégation	13	45,40 %
Conseiller métropolitain attributaire d'une délégation avec cumul de mandat régional ou départemental	3	43,40 %
Conseiller métropolitain	67	28,00 %

(\*) Situation au 1er décembre 2023